



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE NUMÉRO 2 DU 19 MARS 2010

SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE DES FINANCES PUBLIQUES - NOUVELLE-CALÉDONIE

La séance débute à 8h30 sous la présidence de Jacques-André LESNARD, Trésorier-Payeur Général.

POUR L'ADMINISTRATION	POUR LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL
LESNARD Jacques-André DE SANTINI Gilles CERVANTES Lucien	MARCONI Chantal – Titulaire FO CHENEVIER Richard – Titulaire FO DELBAUVE Alain – Titulaire FO LAHAUT Yannick – Expert FO

Ordre du jour

- Examen du tableau d'avancement au grade de Contrôleur de 1^{ère} classe
- Examen du tableau d'avancement au grade de Contrôleur de Principal
- Examen de la liste d'aptitude au corps de Contrôleur

Désignation des secrétaires

- Florent PAVIE est désigné secrétaire et Alain DELBAUVE secrétaire adjoint.
- Le précédent procès verbal est approuvé.

Examen du TA d'avancement aux grades de Contrôleur de 1^{ère} classe

- Le président rappelle les règles de classement.
- Nombre d'agents à classer fixé par la DGFIP : **3**

RANG CLASSEMENT	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION
1	MARDJI Edie	Trésorerie de la Province Sud
2	DE SAINT-QUENTIN Léonard	Paierie de la Nouvelle-Calédonie
3	JUAN Mireille	Trésorerie Générale - CEPL

Examen du tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal

- Le président rappelle les règles de classement.
- Nombre d'agents à classer fixé par la DGFIP : **4**

RANG CLASSEMENT	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION
1	CERVANTES Christiane	Trésorerie des Centres Hospitaliers
2	BERTRAND Claude	Trésorerie Générale – Dépôts de fonds
3	MORTALI Christina	Trésorerie des Centres Hospitaliers
4	MARCONI Chantal	Trésorerie Générale – CEPL

Examen de la liste d'aptitude de C en B

- Le président rappelle les règles de classement.
- Nombre d'agents ayant postulé : **47**
- Nombre d'agents à classer fixé par la DGFIP : **6**

RANG CLASSEMENT	NOM - PRÉNOM	AFFECTATION
1	AIGLE Hahn	Trésorerie Générale – RH
2	GIBERT Marie-Pierre	Trésorerie de la Province Nord
3	DUFORT Béatrice	Paierie de la Nouvelle-Calédonie
4	TAPUTUARAI Clarita	Trésorerie Générale – Comptabilité
5	FAUBERT Georgiane	Trésorerie des Centres Hospitaliers
6	MONTAUT Pascale	Trésorerie de La Foa

Nous rappelons que le seul élément qui est pris en compte pour retenir les agents aptes à exercer les fonctions de Contrôleur reste le dossier de l'agent. Il est donc important :

- que l'agent bénéficie d'un avis Très Favorable pour accéder au corps supérieur,
- que le tableau synoptique et les appréciations traduisent la grande valeur de l'agent,
- que la notation soit supérieure à la moyenne sur les 3 dernières années.

Il est également tenu compte du classement préalable effectué par les chefs de postes et services.

Mutations - Affectations

- Le président indique que les demandes de mutation seront étudiées lors d'une prochaine CAPL qui devrait être réunie en fin de premier semestre, sans précision de date.

Les élus FORCE OUVRIERE

MARCONI Chantal – CHENEVIER Richard – DELBAUVE Alain